

---

**Rapport de la Commission des Finances  
sur le préavis 1-2015 concernant l'extension du réseau de distribution et de  
défense incendie au chemin de la Cheneau**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 12 janvier 2015 à 19:30 à la maison communale.

Présents : M. Alain Vionnet, président  
Mme Marie-France Vouilloz Burnier, secrétaire  
M. Marc Châtelain  
M. Stéphane Jaquet  
M. Jacques Laurent  
M. Bernard Ramuz  
M. Pierre Zapf

M. Alain Bovay, syndic, et M. Stéphane Roulet, boursier communal, ont honoré la Commission des finances de leur présence. La Commission les remercie de leurs explications.

**Objet**

L'objet de ce préavis consiste dans l'extension du réseau d'eau potable et de défense incendie sur les hauts du chemin de la Cheneau, un nouveau plan d'extension des constructions étant en voie de développement.

Huit villas sont prévues à cet endroit et la commune est tenue de raccorder le quartier au réseau d'eau potable et de fixer les bornes hydrantes. La commune pourra bénéficier d'une participation de l'ECA pour environ 8'000 francs, ce qui diminue le coût à sa charge et le fait passer de 98'800.- à 90'800.- D'après le boursier, les taxes de raccordement à l'eau potable permettront à la commune de recouvrer l'ensemble des frais engagés. La TVA est récupérable par la commune.

La parcelle dont il est question est traversée par une conduite des eaux de la ville de Lausanne sur laquelle sont raccordées quelques maisons ; à l'occasion de ces travaux, ces habitations devront être raccordées au réseau de Saint-Légier.

**Délibérations**

La commune doit assumer les coûts importants d'infrastructures qui sont à sa charge pour équiper des zones à bâtir excentrées. Les débats sur la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire ont remis une nouvelle fois en évidence le non sens qu'il y a à disperser l'habitat, ainsi que l'ont pratiqué nos prédécesseurs dans les années 1970.

La commission des finances s'interroge également sur les autorisations de construire délivrées dans des zones cadastrées comme instables au niveau fédéral. Qu'advientra-


t-il des constructions du quartier de la Cheneau en cas de glissement de terrain ? La CoFin s'inquiète particulièrement des responsabilités financières de la commune en cas de catastrophe naturelle.

### Conclusion

Au vu des éléments sus-mentionnés, la Commission des finances propose au Conseil communal, à la majorité de ses membres présents moins une abstention, et sous réserve du rapport de la commission ad hoc, d'accepter les conclusions du préavis 1-2015, à savoir\_

- autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis ;
- accorder à la municipalité un crédit de CHF 98'800.- pour ces travaux ;
- encaisser la subvention de l'ECA ;
- financer la dépense par la trésorerie courante ;
- amortir le montant total sur l'exercice courant via le compte 810.3144

Pour la Commission des finances :



Le président  
Alain Vionnet



La secrétaire  
Marie-France Vouilloz Burnier